

Fondation Centrale Lille

Règlement de l'appel à projets de la Fondation Centrale Lille Institut pour l'engagement étudiant

2026/2027

CALENDRIER

- Présélection : du 08/10 au 03/11/2026 via un formulaire Google Form.
- Pour les projets présélectionnés : envoi d'un dossier complet du 03/11 au 13/11/2026 via un second formulaire Google Form.
- 26/11/2026 : sélection des projets récompensés par le comité exécutif de la fondation.
- Décembre 2026 : annonce des lauréats et versement des prix.
- 16 janvier 2027 : remise symbolique des prix lors de la cérémonie de remise des diplômes de l'Institut.

1. Objet de l'appel à projets

La Fondation Centrale Lille Institut lance un appel à projets destiné à soutenir des projets portés par des associations étudiantes (y compris des clubs ou commissions au sein d'associations) ou des étudiant.es de Centrale Lille Institut en leur nom propre, ayant un impact social, solidaire, éducatif ou écologique au service de l'intérêt général en France ou à l'international sous certaines conditions.

2. Dotation financière

- La dotation totale de l'appel à projets est de 10 000 €.
- Cette somme pourra être répartie toute entière ou en partie entre les différents projets lauréats.

3. Critères de sélection des projets

- La dimension humaine et collective du projet.
- Son inscription dans des actions menées au service de l'intérêt général.
- L'impact du projet : clarté des objectifs, nombre de bénéficiaires et utilisation des fonds dans la durée.
- Les co-financements.
- La dimension solidaire, sociale, éducative ou écologique du projet.

4. Critères d'éligibilité des candidatures

- Les candidats doivent être des associations étudiantes (y compris des clubs ou commissions au sein d'associations) ou des étudiant.es de Centrale Lille Institut à la date de dépôt de la candidature, œuvrant pour l'intérêt général et un cercle non restreint de personnes
- Les associations doivent présenter l'un des caractères suivants (prévus par les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts) : « philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. »

- Toute association ou étudiant.e ayant un projet en France ou à l'International, s'il s'agit d'actions humanitaires, d'actions concourant à la défense ou à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances françaises, d'actions en faveur de la protection de l'environnement naturel ou d'actions scientifiques

5. Critères éliminatoires

- Les Juniors Entreprises car elles ne sont pas considérées comme d'intérêt général.
- Le BDE, BDS, BDA qui portent des projets sportifs, culturels, artistiques destinés aux seuls étudiants de Centrale Lille Institut ou des projets inter-écoles.
- Les associations dont les projets génèrent des recettes significatives, par la vente de services ou de bien, ou dont l'action peut être concurrentielle à une autre structure fiscalisée sur le même territoire.

6. Procédure de sélection

Les projets seront sélectionnés par les membres du comité exécutif de la fondation Centrale Lille.

7. Conditions de remise des candidatures et pièces constitutives du dossier

La présélection des projets

Pour candidater, les associations devront envoyer un résumé écrit de leur projet (500 caractères maximum) avant 3 novembre 2026 à 23h59 via le formulaire Google Form.

Le dossier de présélection complet devra comporter les éléments suivants :

- Nom de l'association
- Nom et prénom du porteur de projet
- Adresse email du contact principal
- L'impact d'un prix sur le projet en une phrase
- Résumé écrit du projet en 500 caractères maximum

La sélection des projets

Si le projet est présélectionné, les associations retenues seront informées par email et devront envoyer un dossier de candidature complet via un second formulaire Google Form avant le 13 novembre 2026 à 23h59, avec l'objet « Appel à projets de la Fondation Centrale Lille pour l'engagement étudiant – 2026-2027 ».

Le dossier de candidature complet devra comporter les éléments suivants :

- Un résumé du projet en une phrase,
- L'impact d'un prix sur le projet en une phrase,
- Une présentation courte du projet (au format PDF avec dix slides maximum) tenant compte des critères de sélection des projets de l'article 3 de ce règlement.

Sur un même document, toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom du porteur du projet
- Numéro de téléphone et adresse email du contact principal
- Copie de la carte d'identité du porteur de projet identifiant étudiant à Centrale Lille Institut
- RIB de l'association ou de l'étudiant.e

Pour les associations :

- Nom de l'association, du club ou de la commission,
- Copie de la justification de la création au journal officiel
- Rapport annuel N-1
- Liste des membres
- Comptes de résultats et bilan de l'année N-1

Les dossiers de candidature incomplets ne pourront être examinés.

8. Communication des résultats

- Les résultats seront communiqués aux candidats selon les modalités définies par la Fondation Centrale Lille Institut.

9. Communication autour de l'appel à projets

- Une communication pourra être réalisée autour des projets lauréats et de leur impact, notamment au sein de la communauté de Centrale Lille Institut et sur les supports de communication de la Fondation Centrale Lille Institut, de Centrale Lille Institut et de Centrale Lille Alumni.

10. Engagement des lauréats

- Les lauréats s'engagent à être disponibles pour la remise symbolique du prix lors de la remise des diplômes de Centrale Lille Institut le 16/01/2027.
- Les lauréats s'engagent à réaliser un témoignage ou des actions de communication.
- Les lauréats s'engagent à transmettre une courte synthèse du projet réalisé grâce à la dotation et des photographies.

11. Acceptation du présent règlement

- Le dépôt d'une candidature à l'appel à projets implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.